

PROGRAMME VOLONTAIRES UNIS POUR LA FRANCOPHONIE

V-FRANCOPHONIE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'IDENTIFICATION DE PROJETS D'ACCUEIL DE VOLONTAIRES DE SOLIDARITE INTERNATIONALE (VSI)

1. CONTEXTE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le volontariat international est un instrument puissant et transversal pour soutenir la mobilisation des jeunes en faveur de la francophonie. Le volontariat contribue ainsi à faire vivre de nombreux projets et de partenariats portés par les institutions de la Francophonie et par ses Etats membres.

Le Programme « Volontaires unis pour la Francophonie » (ou « V-Francophonie ») annoncé lors du XIXème Sommet de la Francophonie, accueilli par la France en octobre 2024, a pour ambition d'accroître et de rendre plus visibles les opportunités de volontariat international dans l'espace francophone.

Soutenu par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, la mise en œuvre du programme « Volontaires unis pour la Francophonie » a été confiée à France Volontaires, en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie.

Le programme prévoit le déploiement d'environ 100 volontaires internationaux et doit permettre de :

- Faciliter et développer les mobilités internationales au sein de l'espace francophone, dans les sens Nord/Sud, Sud/Nord et Sud/Sud et issues de l'espace francophone ;
- Encourager l'engagement citoyen des jeunes francophones ;
- Rendre plus lisibles et plus visibles les initiatives portées en faveur du volontariat international dans l'espace francophone ;
- Fédérer une communauté d'acteurs (étatiques, interétatiques, non-gouvernementaux) du volontariat au sein de l'espace francophone ;

2. DISPOSITIFS ELIGIBLES

Objectif spécifique : Ce programme met en action le principe de mobilités croisées porté par France Volontaires, avec des mobilisations de volontaires depuis la France vers les pays partenaires du programme, depuis les pays partenaires vers la France et également entre les pays partenaires.

Les dispositifs suivants sont mobilisés pour la mise en œuvre de la mobilité croisée :

- **Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)** : Ce dispositif français a pour objet « l’accomplissement d’une mission d’intérêt général à l’étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l’action humanitaire ». Soutenu par le ministère français de l’Europe et des Affaires étrangères, le VSI permet la réalisation d’une mission à l’international de 12 mois minimum. Ce statut est ouvert à toute personne majeure sans condition de nationalité. Toutefois, le volontaire de solidarité internationale ne peut pas accomplir de mission dans un état dont il est le ressortissant ou un résident régulier. Dans le cadre du programme, les missions de VSI devront être de 12 mois.
- **Le Volontariat de Solidarité Internationale de réciprocité (VSI-R) en France** : Des volontaires issus des pays du programme auront la possibilité de venir réaliser des missions en France, à travers la mobilisation du principe de réciprocité du VSI, selon les mêmes dispositions que le VSI classique décrit plus haut.

3. THEMATIQUES PRIORITAIRES

Les missions des volontaires éligibles dans le cadre de cet appel à manifestation d’intérêt devront être orientées vers les thématiques suivantes :

- L’Economie sociale et solidaire, en lien avec le volet « entreprendre en français » du sommet de la Francophonie ;
- La diplomatie verte en français, la formation et le renforcement des négociateurs en français, notamment dans l’optique des prochaines COP ;
- Le renforcement de l’apprentissage du français et des réseaux francophones ;
- L’appui à l’organisation d’évènements internationaux autour de la Francophonie.

4. TERMES DE L’APPEL A MANIFESTATION D’INTERET

Objectifs	Identifier les organisations désireuses d’accueillir des Volontaires de Solidarité Internationale dans le cadre de leurs projets portant sur le renforcement de la Francophonie.
Organismes éligibles	<p><u>Sont éligibles à cet AMI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organisations françaises membres de France Volontaires, que ce soit pour des missions accueillies en leur sein ou auprès de partenaires selon un principe d’intermédiation ; • Les organisations non-membres de France Volontaires porteurs de projets en lien avec la géographie et les thématiques du programme et pouvant justifier d’une capacité d’accueil satisfaisante.

<p>Cadre du programme</p>	<p><u>Un cadre opérationnel structuré autour :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• D'un comité de pilotage associant notamment le MEAE, l'OIF, France Volontaires et un représentant du collège associatif de France Volontaires. Ce comité de pilotage est l'instance d'instruction et de validation des orientations du programme. Il crée les conditions pour faciliter la création des missions et la mise en œuvre des activités selon le cadre défini. Il assure également la sélection des projets déposés.• Un accompagnement par les équipes de France Volontaires en particulier pour la construction des missions et le déploiement des volontaires. <p><u>Périmètre géographique :</u></p> <p>Les missions proposées dans le cadre de cet AMI devront se dérouler dans les pays suivants :</p> <p>Bénin, Cambodge, Cameroun, Costa Rica, Egypte, France, Ghana, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Mexique, Rwanda, Sénégal, Togo, Tunisie, Vanuatu.</p> <p>Le déploiement des volontaires sera soumis au respect des recommandations sécuritaires du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, disponible par pays sur le site :</p> <p>https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/. Un avis des ambassades de France sur les conditions de sécurité pourra être demandé.</p> <p><u>Calendrier :</u></p> <p>Selon les projets, le démarrage des missions pourra être envisagé à compter du mois d'octobre 2025.</p> <p><u>Communication, évaluation :</u></p> <p><u>Communication :</u></p> <p>Un plan de communication permettant de valoriser le programme et ses résultats sera déployé. Il s'appuiera notamment sur la création d'une identité visuelle, la production et la diffusion de portraits de volontaires et de témoignages d'acteurs sur les supports digitaux (sites internet, réseaux sociaux, etc.).</p> <p><u>Evaluation</u></p> <p>Une évaluation externe du programme sera réalisée afin de vérifier la pertinence du programme, l'efficacité et l'efficience de sa mise en œuvre et l'apport, voire l'impact, des missions de volontariat soutenues.</p>
----------------------------------	---

<p>Modalités de participation</p>	<p>Les organisations sont invitées à manifester leur intérêt en renseignant le formulaire en ligne et en mentionnant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le lieu de mission ; • Le lien avec les thématiques prioritaires du programme ; • Les objectifs visés par la ou les missions ; • Le cadre partenarial du projet ; • Le nombre de volontaires souhaités ; • Le contenu détaillé de la ou des missions proposées ; • Les modalités d'accueil envisagées (hébergement, accompagnement du volontaire, etc.) ; • Le calendrier de déploiement envisagé • La capacité à assurer le cofinancement de la mission, selon le budget détaillé ci-dessous ;
<p>Critères de sélections et engagements attendus</p>	<p><u>Critères de sélection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La création de nouveaux projets d'accueil de volontaires • La qualité de la ou des projets proposés (identification des besoins, objectifs, plus-value de la mission, modalités d'accompagnement) ; • L'expérience de l'organisation sur les thématiques visées par le programme ; • La capacité à apporter le cofinancement pour le déploiement de la mission ; • La capacité à accueillir les volontaires dans de bonnes conditions ; • La capacité à assurer un suivi opérationnel de la mission du volontaire ; • L'expérience de l'organisation en matière d'accueil de volontaires ; <p><u>Engagements attendus des structures d'accueil :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formuler sous forme de fiche de mission les activités et objectifs de la mission ainsi que les modalités d'accueil des volontaires ; • Participer efficacement à la constitution du dossier administratif nécessaire à la demande de visa ; • Assurer l'accompagnement opérationnel du volontaire pendant sa mission ; • Assurer la participation financière selon les modalités définies lors du conventionnement ; • Participer aux espaces d'échanges du programme ; • Contribuer à la communication du programme ; • Contribuer à l'évaluation du programme.

5. ELEMENTS BUDGETAIRES

Pour la mise en œuvre des missions, les structures d'accueil bénéficieront des financements prévus dans le cadre réglementaire du dispositif VSI. A cela s'ajoutera le soutien financier du programme selon le cadre défini ci-dessous.

Une participation financière est attendue de la part des structures d'accueil bénéficiaires des projets, à hauteur d'environ 30 % du coût total de la mission, notamment pour la prise en charge du billet d'avion aller-retour et du visa du volontaire, son hébergement pendant la mission et sur une partie des frais d'accompagnement.

Le tableau ci-dessous précise les coûts unitaires moyens **estimés** de mobilisation pour une mission, selon le dispositif et la répartition des co-financements. Ces montants sont indicatifs et peuvent être amenés à évoluer suivant le périmètre de mise en œuvre de chaque mission.

	VSI	VSI-R
Coût moyen d'un volontaire (mission de 12 mois)	29 365 €	31 226 €
Montant pris en charge dans le cadre du financement statutaire du VSI/MEAE Fonjep	8 837 €	18 038 €
Co-financement apporté par le programme	11 628 €	3 888 €
Cofinancement à apporter par la structure d'accueil	8 900 €	9 300 €

Chaque mission fera l'objet d'une convention signée entre les parties précisant les rôles et responsabilités de chacun quant à l'organisation et la réalisation de la ou des mission(s). Il ne pourra y avoir ni déploiement ni prise en charge de la moindre dépense par le programme tant que cette convention ne sera pas signée par chacune des parties.

6. CALENDRIER INDICATIF

30 Juin 2025 : Clôture de l'appel à manifestation d'intérêt

Juillet 2025 : Sélection des missions et notification des résultats

Septembre : Lancement du processus de conventionnement ;

Octobre : Démarrage du déploiement des volontaires.

7. POUR CANDIDATER

Pour candidater, complétez le formulaire en ligne sur le site démarches simplifiées. Vous aurez besoin de créer un compte : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-vfrancophonie>

Pour toute demande relative à ce questionnaire merci d'envoyer un courriel à : v-francophonie@france-volontaires.org